



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/57 de la Municipalité, du 12 décembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/45 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signallement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lau-sanne » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marlène Bérard « Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) » ;
3. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet « Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de Mme Gaelle Mieli « Récupération et recyclage des vêtements den ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Constance von Braun « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline Blanc : « *Une extension du périmètre de la zone touristique* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts « L'avenir du tourisme lausannois se joue en Suisse alémanique et dans les pays voisins »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/18 de la Municipalité, du 18 avril 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/45 de la Municipalité, du 24 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse au postulat de M. Valentin Christe et consorts intitulé « Pacification des nuits lausannoises : quid ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johan Pain et consorts : « *Extension de la gratuité aux transports publics aux bénéficiaires de subsides pour les caisses maladies* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samuel De Vargas et crts : «*Des transports publics à demi-tarif pour l'ensemble de la population*»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard : « *Un rabais sur les abonnements Mobilis TL pour les bénéficiaires de l'assurance invalidité* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Loris Socchi « Transports publics quasi-gratuit »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Franziska MEINHERZ et consorts «Nouvelle gestion de la Valencienne : pourquoi la Municipalité passe-t-elle d'une volonté d'inclusion et de transparence à une démarche opaque et exclusive ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité maintienne le modèle de gouvernance partagée à la Valencienne, donnant la possibilité égale à tous les acteurs du quartier motivés à s'y impliquer de participer à l'animation du lieu »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rédige et publie un bilan de la gouvernance partagée mise en place à la Valencienne en 2025

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe tous les acteurs qui ont participé au cours des dernières années à l'animation de la Valencienne des détails et raisons de la procédure de changement d'affectation et des constructions prévues, et qu'elle les implique dans ce processus d'une manière transparente et dans une volonté de collaboration »

et la résolution de Mme Bérard disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse une charte que les associations ou collectifs qui occupent un terrain appartenant à la ville s'engagent à respecter »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire